

DEC212587DCIF

Décision portant nomination de Madame Nathalie ALBERT aux fonctions d'adjointe de la responsable du Service central du traitement de la dépense (SCTD) de la Direction des comptes et de l'information financière (DCIF) du CNRS

LA DIRECTRICE

Vu le décret 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

Vu la décision DEC100171DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la Direction des comptes et de l'information financière

Vu la décision DEC150925DAJ du 24 mars 2015 portant fin de fonctions et nomination de Madame Marie-Laure INISAN-EHRET aux fonctions de Directrice des comptes et de l'information financière (DCIF)

Vu la décision DEC152061DAJ du 29 septembre 2015 portant nomination de Madame Nicole BENOIT aux fonctions de responsable du Service central du traitement de la dépense (SCTD) de la Direction des comptes et de l'information financière (DCIF)

DECIDE

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} septembre 2021, Madame Nathalie ALBERT, inspectrice divisionnaire des finances publiques, est nommée aux fonctions d'adjointe de la responsable du Service central du traitement de la dépense à la DCIF.

Article 2

La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2021

La Directrice des comptes et de l'information financière



Marie-Laure INISAN-EHRET



PCR formée selon le nouveau référentiel (arrêté du 18 décembre 2019)

DEC212942DR01

Décision portant désignation de M. Patrick AIMEDIEU aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UMR¹ 8205 intitulée Laboratoire Navier

LE(LA) DIRECTEUR(TRICE),

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 Décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

Vu la décision n°DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et nommant M. Jean Sulem, directeur de l'unité Navier;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources scellées, générateurs électriques de rayons X, accélérateurs de particules délivré à M. Patrick AIMEDIEU par APAVE ;

Vu la consultation du conseil de laboratoire en date du 15 avril 2021.

DECIDE :

Article 1er : Désignation

M. Patrick AIMEDIEU, Ingénieur de recherche, est désigné conseiller en radioprotection à compter du 28 mai 2021 jusqu'au 16 décembre 2025.

Article 2 : Missions²

M. Patrick Aïmedieu exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.

Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

¹ [UMR dont la(les) cotutelle(s) est (sont) exclusivement un (des) EPSCP ou EPST]

² [Le Directeur d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du Conseiller en radioprotection. Il précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs. Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

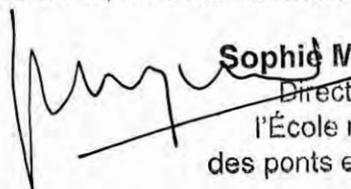
Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

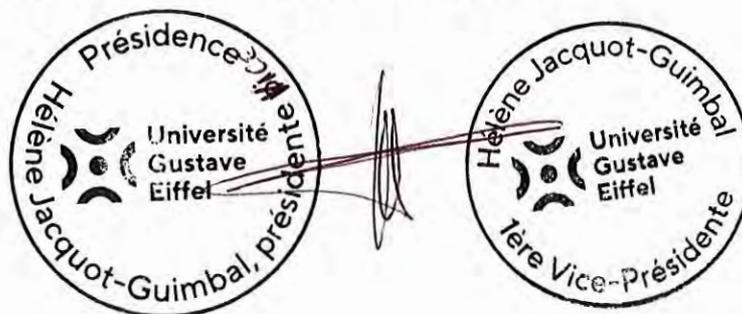
Fait à Champs sur Marne, le 28 mai 2021

1.7
Le directeur d'unité
Jean SULEM

Visa de Sophie MOUGARD, directrice de l'Ecole des ponts ParisTech


Sophie MOUGARD
Directrice de
l'École nationale
des ponts et chaussées

 Visa de Gilles ROUSSEL, président de l'Université Gustave Eiffel



Visa de Marie-Hélène PAPILLON, déléguée régionale CNRS Ile-de-France Villejuif

